

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

Peuples Solidaires de Caluire

ET

**Association Baô Yam pour un Burkina en
Emergence**

**Appui à l'éducation dans la
commune de Boulsa au
Burkina Faso**

Titre du projet

*Parrainage d'élèves et
électrification de collège*

Durée de la convention

12 mois

Année budgétaire

2011

Date de signature

Convention de partenariat

Projet de parrainage de vingt-cinq (25) élèves et électrification d'un collège dans la commune de Boulsa

Entre

L'association Peuples Solidaires de Caluire, adresse..... enregistrée dans le Rhône sous le numéro..... Représentée par son président.....

D'une part,

Et :

L'association Baô Yam Pour un Burkina en Emergence, 5 rue Paul Gauguin 69500 Bron enregistrée dans le Rhône sous le **numéro W691078071** représentée par son président : **Monsieur Henri VEBAMBA**,

D'autre part,

Il est exposé ce qui suit :

Préambule

Une relation d'amitié qui débouche sur une coopération d'association à association.

Depuis novembre 2009, le président de l'association **Baô Yam** et les membres du Bureau exécutif de **Peuples Solidaires de Caluire** sont engagés dans une relation amicale qui se veut humaniste et fraternelle. L'enjeu étant de se rendre service mutuellement et de favoriser le dialogue entre les cultures.

L'enjeu de la relation à évoluer aujourd'hui vers une démarche de partenariat pour conduire ensemble des actions de développement économique et social. Un partenariat basé sur le respect mutuel et le portage commun des activités et ce, en cohérence avec les valeurs affirmées des statuts et règlement intérieur de chacune des deux associations.

Le projet d'éducation porté par ces deux associations poursuit un double objectif : d'une part de pérenniser les acquis du primaire des élèves issues des familles pauvres en leur facilitant l'accès au collège et d'autre part de favoriser l'accès à l'alphabétisation fonctionnelle des jeunes non scolarisés et de l'organisation des temps d'études dans les collèges concernés en électrifiant les dits collèges.

Ce projet s'inscrit, pour les associations Baô Yam et Peuples Solidaires de Caluire, dans le cadre des objectifs de l'Education Pour Tous (EPT) révisés en 2010 à Bamako au Mali et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) définies par les Nations Unies. Il accompagne le processus de décentralisation mis en œuvre au Burkina Faso et s'inscrit également dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Il a pour ambition de participer pleinement à la lutte contre les inégalités et la pauvreté, priorité retenue par les institutions internationales et nationales. Il doit se dérouler dans le respect des textes et des lois réglementaires en vigueur au Burkina Faso.

Article 1 : Objet de la convention

Dans le cadre de la mise en œuvre concertée d'un projet dans le domaine de l'éducation au Burkina Faso, la présente convention est établie à la suite d'une décision conjointe des membres actifs de l'association **Baô Yam** qui se sont réunis le..... Et de l'assemblée générale de **Peuples Solidaires de Caluire** qui s'est réunie le.....

Ces derniers ont décidé de conduire ensemble un projet annuel d'appui à l'éducation dans la commune Boulsa au Burkina Faso.

La convention définit les objectifs et les moyens mis en œuvre pour l'action cofinancée. Elle définit également les engagements de chacune des deux associations.

Article 2 : Présentation résumée du projet

Objectif générale :

- ❖ Favoriser l'accès au collège des enfants en fin de cycle primaire et promouvoir l'alphabétisation fonctionnelle dans trois communes du Burkina Faso

Objectifs spécifiques :

Pour l'année 2011 :

- Renforcer les chances de réussite des élèves issus des familles pauvres de la commune de Boulsa par la prise en charge de leur scolarité après le cycle primaire ;
- Electrifier un collège dans la commune de Boulsa.

Activités prévues :

- Parrainage de 25 élèves de ladite commune pour la classe de sixième
- Mise à disposition d'équipements solaires complets pour un collège dans la commune

Résultats attendus :

- ✓ 25 élèves de la commune de Boulsa issus du CM2 sont inscrits au collège et dans un centre d'initiation en informatique ;
- ✓ 1 collège de la commune a bénéficié d'un équipement solaire complet

Bénéficiaires :

- 25 enfants de douze (12), treize (13) ou quatorze (14) ans titulaires d'un certificat d'étude primaire de la session de 2011 et dont les parents témoignent d'un intérêt pour leur scolarité, mais présentent des difficultés financières pour les accompagner.
- Les jeunes non scolarisés des trois communes
- Les élèves du collège concerné

Article 3 : Durée de la convention

La convention prend effet dès la signature du présent document par les parties, soit le et prendra fin au plus tard le 30 juin 2012

Article 4 : Dispositions particulières

Le projet est cofinancé et mis en œuvre par les deux associations contractantes au compte des années 2011-2012

Article 5 : Coût du projet

Le montant du projet s'élevé à six mille trois cent soixante euros (6 360)

	Année budgétaire 2011 (euros)	Pourcentage de participation
Participation de l'association Baô Yam	1 075	17,90%
Participation de Peuples Solidaires de Caluire	4 850	80,76%
Participation de la commune de Boulsa	80	1,34%
Montant total	6 005	100%

Article 6 : Modalités de cofinancement

Les versements des participations des deux associations se feront sur le compte bancaire de l'association Baô Yam après vérification des conditions suivantes :

- ❖ La signature de la présente convention de partenariat ;
- ❖ L'existence d'un compte bancaire dans une institution financière ;
- ❖ L'acceptation des deux parties aux closes de la présente convention.

Article 7 : Les rôles et responsabilités

L'association **Baô Yam représentée par son président Henri VEBAMBA** assumera la responsabilité totale de l'exécution du projet et à ce titre est astreint à une obligation de résultats. L'association, à la hauteur des moyens qui seront mobilisés devra notamment s'évertuer à atteindre tout ou partie des objectifs énumérés dans la présente convention. Dans le cas de l'atteinte partielle des objectifs, elle est tenue de justifier cela sous forme écrite à l'association partenaire.

Elle s'engage à :

- Impliquer l'association **Peuples Solidaires de Caluire**, dans toute décision ou événement de nature à affecter sensiblement la réalisation du projet ;
- Accepter les missions de suivi et de contrôle, ayant pour objet l'évaluation des conditions de réalisation et des résultats obtenus du projet ;
- Justifier auprès des partenaires toutes dépenses sur présentation des originaux des pièces justificatives (reçus, factures acquittées...).

L'association **Peuples Solidaires de Caluire représentée par son président**..... S'engage à :

- S'investir dans la recherche de financement pour la réalisation des actions du projet ;
- S'assurer de la mise en œuvre et de l'avancement des activités ;
- Assurer avec l'association Baô Yam la coordination et le pilotage du projet.

Article 8 : Résiliation, contestation, litige

Toute contestation ou différend sera soumis à l'arbitrage du comité de pilotage du projet représenté par des membres de l'association Baô Yam et de Peuples Solidaires de Caluire. A défaut d'une solution à l'amiable, le différend pourra entraîner systématiquement l'arrêt pur et simple du partenariat.

Fait à Bron le.....

Henri VEBAMBA
Président
Association Baô Yam

Fait à Caluire le.....

Président
Peuples Solidaires Caluire

Annexe : Budget et contribution des partenaires

Désignation	Montant euros	Plan de financement			
		Baô Yam	Peuples Solidaires Caluire	Autres (Equipe municipale)	Total
<i>Déplacement A/R Lyon-Ouagadougou</i>	800	800			800
<i>Déplacement interne Burkina Faso</i>	25	25			25
<i>Hébergement et restauration au Burkina Faso</i>	250	250			250
<i>Inscription de 25 élèves au collège</i>	800		800		800
<i>Inscription de 25 élèves dans un centre de formation informatique</i>	975		975		975
<i>Achat de kits scolaires pour 25 élèves</i>	575		575		575
<i>Achat d'équipement solaire complet (plaques, lampes, accumulateur...)</i>	2500		2500		2500
<i>Main d'œuvre pour l'installation de l'équipement solaire</i>	80			80	80
Total	6005				6005
<i>Pourcentage</i>					